

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

119449

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 02520 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AMADOU

NOSTAPHA

Date de naissance : 20/09/1954

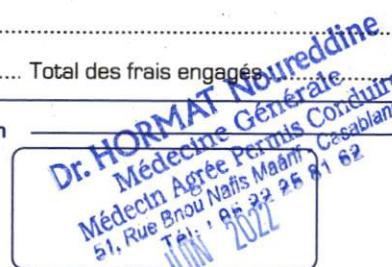
Adresse : 62 RUE IBNou NAFIS APP. 128 MARA

Tél. : 0678 883 84

Total des frais engagés : 200 + 280 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 17 JUN 2022

Nom et prénom du malade : SIDI ALLAL

Age : 22 ANS

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : SIDA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 20/06/2022

Signature de l'adhérent(e) : Sidi Allal



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17 JUIN 2022				<i>FORMAT Nouvelles Médecine Générale et Pédiatrie Marrakech ouvert au public à partir du 01/01/2022</i>

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie CHAUMET 092018118	17/06/22	280.20

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement car

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	PPC : 79,50 DH
				LOT N°: UT. AV: <b>42,00</b> PPV (DH): <b>42,00</b>
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		COEFFICIENT DES TRAVAILLES L.O.T.: 211136 E.X.P.: 06/2024 P.P.V.: 14,30 DH
		H 25533412   21433552 00000000   00000000 D   00000000   00000000 35533411   11433553 B G		MONTANTS DES SOINS
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

**Dr. HORMAT Noureddine**

Médecine Générale

Echographie Générale

Médecin Agrée pour Permis de Conduire

51, Rue Ibnou Nafiss Angle ( ex Jura et Fauchilles )

Maârif - CASABLANCA

Tél : 05 22 25 81 82

**الدكتور حرمات نور الدين**

الطب العام

الفحص بالصدى

طبيب مقبول لرخصة السياقة

51، زنقة ابن النفيس

المعاريف - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 25 81 82

Casablanca, le : ..... 17 JUIN 2022 الدار البيضاء في :

~~F = 280.00~~ 79.70 Z. Kline 6.55 - ~~SHADOU Dous~~

79.50 Filofeks 7.5 -

~~39.00~~ 1 as 39.00 M

62.00 Predni 20 (+) + 2

~~39.00~~ Ringer

22.70 ~~39.00~~ ReoTet

14.30 ~~39.00~~ ReoTet

**Dr. HORMAT Noureddine**  
Médecine Générale  
Médecin Agrée Permis Conduire  
51, Rue Baal Nafis Meauff Casablanca  
Tél : 05 22 25 81 62